

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 28 mars 2023

OBJET :

**AFFECTATION DU
RESULTAT DEFINITIF
COMMUNE**

2022

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **16**

Votants : **20**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 4 avril 2023

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023/480

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Procuration(s) : Monsieur José DA ROCHA donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Madame Véronique PETIT, Monsieur Thierry SUFFYS donne pouvoir à Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Gwendoline PLUQUET donne pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusé(s) : Madame Katya SCHMITT, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absent(s) : Madame Nathalie SORTAIS

Secrétaire de Séance : Madame Marguerite FONT

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu la législation en vigueur et notamment la nomenclature comptable M 14 ;

Considérant la consultation de la Commission des Finances réunie en date du 14 mars 2023 ;

Le Conseil Municipal ;
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 ;

Statuant sur l'affectation de résultat définitif de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 ;

Constatant que le Compte Administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de 683 771.09 € ;

Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 2022 comme suit :

- 683 771.09 € au compte 1068
- 518 583.79 € au compte R001

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#